

Bulletin Municipal

SANNAT

N° 30

Janvier 2025



SOMMAIRE

Le mot du Maire

Le Compte administratif et le Budget

La voirie rurale et communale

Les biens et bâtiments communaux

Les collectivités

Affaires diverses

Infos pratiques

A propos de l'école

La vie associative

- **A.P.E.I. Sannatoise**
- **Sannat Loisirs**
- **Les Arts de Sannat**
- **ACCA de Sannat**
- **Sann'Attractif**
- **S.H.P.**
- **Nos anciens combattants**
- **Sannat en Fêtes**
- **E.S. Mainsat-Sannat**

Le carnet de l'année 2024

Festivités 2025

Mot du maire

Bonjour à toutes et tous,

La vitalité du monde associatif Sannatois pour l'animation de la vie communale est une nouvelle fois à souligner. Cette année encore, les apéros du vendredi sont une réussite, bravo à toutes les associations qui proposent des soirées festives attirant des personnes des communes alentour ainsi que des touristes. L'année s'est clôturée par le marché de Noël du 15 décembre organisé par Sannat Loisirs et un concert par SHP et Sannat en Fêtes, 5 associations ont participé au bon déroulement de cette journée.

Les travaux de l'école ont enfin pu démarrer, après de multiples rebondissements faisant craindre qu'ils n'aient jamais lieu, mais le dénouement est positif, c'est la seule chose à retenir...

Avec l'aide des services de l'Etat, nous avons pu mettre en place une solution constructive et concertée permettant un financement partagé entre la communauté de communes et notre commune, chacun finançant la partie correspondant à ses compétences. Le travail des agents et un peu de chance concernant une partie des financements, ont permis que les deux ans et demi d'effort autour de ce projet soient récompensés.

Les divers travaux de préparation au déménagement de l'école ont été très chronophages pour nos agents communaux, le broyage a donc pris beaucoup de retard.

La réfection progressive de la voirie des villages se poursuit, cela a permis d'embellir Le Mongarnon, Samondeix, partiellement Anchaud. En 2024, nous nous sommes occupés du village de Savignat. Pour 2025, Le Rivaud ou La Ville du Bois sont envisagés, ainsi qu'un morceau du village du Clos.

Nos dirigeants à l'échelle national ne donnent pas un bel exemple... Néanmoins, je tiens à souligner qu'à l'échelle de notre département, les services de l'état ont été particulièrement à l'écoute et bienveillants concernant les moyens alloués à la réalisation de nos projets communaux.

Ce n'est pas moins de 625 000 € qui ont été attribués depuis 2020. Il est important de le souligner. Depuis 2020 également, la Communauté de Commune nous a attribué 61 000 €, la Région 55 600 €, ainsi que d'autres organismes 48 000 €.

Ces 789 600 € ont permis la réalisation de beaux projets permettant à notre commune de rester attractive. Je remercie vivement Bruno et les agents du syndicat mixte Est Creuse pour leur travail de recherche de subvention, sans lesquels nous ne pourrions mener nos projets...

Concernant les possibilités de réalisation du projet d'autoconsommation collective présenté lors de la réunion publique du 26 janvier 2024, certains parmi vous m'ont questionné sur le sujet depuis. Nous continuons de travailler le dossier afin de permettre sa réalisation dans les années à venir. La commune va se doter de panneaux solaires supplémentaires afin d'augmenter son potentiel d'autoconsommation patrimoniale.

Pour la réalisation finale d'un projet permettant de toucher le plus grand nombre d'entre vous, le principal obstacle aujourd'hui est de trouver une personne morale organisatrice fiable en capacité de faire la répartition des consommations et la facturation

Les conditions météo ont été difficiles cette année, pour autant, nous avons été épargnés comparativement à d'autres en espérant que 2025 soit plus clémente.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2025

ainsi qu'une bonne santé à vous et à vos familles

Le Compte administratif et le Budget

Subvention exceptionnelle pour un voyage scolaire

Le 01 février,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention de l'école de Sannat pour un voyage scolaire pour les classes de CE2, CM1 et CM2 du 1^{er} mai au 03 mai 2024 au Puy du Fou. Ce voyage, outre qu'il permettra d'aborder les notions étudiées en histoire tout au long de l'année, permettra aux élèves de découvrir tout un pan de notre culture, celui des spectacles.

Le conseil municipal estime qu'il apparaît fondé que la commune puisse contribuer à rapprocher la culture et l'école ; il juge aussi qu'afin de responsabiliser chacun, il apparaît souhaitable qu'il reste un reste à charge par élève.

Compte tenu de ces éléments, une subvention exceptionnelle de 500 € sera versée à l'école au titre de ce voyage.

Demande d'exonération de taxes foncières

Le 01 février,

Une demande a été faite au conseil municipal pour se prononcer ou non sur une demande d'exonération de taxes foncières sur propriétés bâties pour les locaux relevant du tourisme. Monsieur le Maire pouvant être intéressé se retire sur ce sujet. Bien que l'assemblée et la municipalité juge la promotion du tourisme importante et que le tourisme soit un des vecteurs de développement communal, par souci d'égalité et d'équité des habitants devant l'impôt, il est décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Orientations budgétaires

Le 14 mars,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les grandes lignes budgétaires de la section de fonctionnement et invite les conseillers à faire part de leurs remarques pour mieux ajuster les montants aux besoins et ressources de la collectivité. Il souhaite aussi que les grandes lignes des investissements pour 2024 soient décidées.

Le contexte inflationniste, s'il est moins prégnant, n'en demeure pas absent pour autant. Dans ce cadre, les dépenses d'ordre énergétiques sont toujours sensibles à cette inflation. Les tensions géopolitiques, quant à elle, outre qu'elles peuvent accentuer ce contexte, sont sources d'incertitudes et contribuent à une lisibilité économique incertaine. C'est pourquoi, afin de faire tampon vis-à-vis de cette conjoncture, la commune souhaite accentuer sa sobriété énergétique et améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux. Le grand projet de l'année 2024, la restructuration de l'école, en plus de répondre à un besoin de fonds, doit aussi permettre une réhabilitation énergétique exemplaire.

L'autoconsommation collective entre différents bâtiments du bourg sera poursuivie et, à court ou moyen terme, d'autres panneaux photovoltaïques devraient permettre de diminuer les dépenses énergétiques.

Les logements locatifs communaux bénéficieront aussi d'amélioration thermique (isolation, volets roulants, ...)

Au niveau de la section de fonctionnement, la municipalité va aussi étudier des pistes basées sur la mutualisation et la solidarité par : cantine à 1€ pour certaines tranches fiscales, adhésion à la Sacem pour les associations, ...

En investissement, le principal chantier de l'année, qui se poursuivra en 2025, sera la restructuration des bâtiments scolaires. Cependant, la commune continuera d'investir dans la voirie communale et les chemins ruraux.

L'aménagement des bâtiments scolaires impliquera de reloger temporairement les classes. L'hypothèse la plus viable et la moins onéreuse serait de se servir de la salle des fêtes ; les classes seront séparées par des panneaux Dagard isolants. L'ensemble sera pensé pour répondre aux attentes et respecter les normes.

Compte administratif et de gestion

Le 11 avril,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif et de gestion de l'exercice 2023 approuve celui-ci et statue sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation : Résultat exercice 2023 : 87 317,64 €

Le résultat antérieur de fonctionnement étant de 45 636,55 €,

Le total à affecter est de 132 953,99 €

Le conseil municipal décide d'affecter comme suit, le résultat cumulé à la section d'exploitation :

La section d'investissement n'a pas de besoin de financement à couvrir par l'excédent de fonctionnement.

Donc, l'excédent est affecté à la section de fonctionnement :

Total 132 953,99 €

Vote du budget primitif

Le 11 avril,

Chaque conseiller a été destinataire du document préparatoire établi. Le projet présenté s'équilibre en recettes et en dépenses, à 567 848,81 € pour la section de fonctionnement et à 810 468,74 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce budget tels qu'il lui est présenté.

Don de l'association Sann'Attractif

Le 06 juin,

Mesdames Blouin, Bodeau et Sauthon font part du souhait de l'association Sann'Attractif de faire un don à la commune, celle-ci étant toujours prête à aider le multi commerce. Cette somme s'élèverait à 1 840,00 € sous forme de chèque. Elles se retirent toutes trois pouvant avoir intérêt dans l'affaire, étant membres actifs de l'association. Les conseillers municipaux restants, approuvent à l'unanimité ce don.

Plan de financement du projet d'extension et rénovation des bâtiments scolaire

Le 11 avril,

Suite à la délibération du 27 septembre 2023, diverses demandes de subventions ont été déposées pour la rénovation et l'extension de l'école pour palier le manque d'espace, la vétusté des locaux et l très mauvais bilan énergétique des bâtiments actuels. Ce projet est porté par la commune (en charge de la compétence périscolaire) en étroite collaboration avec la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine (en charge de la compétence école).

Plan de financement proposé :

		DEPENSES HT		RECETTES HT		
		Nature	Montant	Type de subv (taux)	Montant	
DETR SUR EXTENSION	GARDERIE	Travaux extérieurs	2 300,00 €	DETR (70%)	184 535,05 €	
		Construction	62 800,00 €	Boost'Comm'Une	16 500,00 €	
		Aménagements intérieurs	19 500,00 €			
		Lots techniques	16 000,00 €			
	GALERIE SANITAIRES	Travaux extérieurs	2 300,00 €			
		Construction	64 400,00 €			
		Aménagements intérieurs	33 800,00 €			
		Lots techniques	29 800,00 €			
			Honoraires 9,5%	21 221,50 €		
			Honoraires APD	7 500,00 €	Autofinancement	62 586,45 €
		Divers et raccordements	4 000,00 €			
		TOTAL DETR	263 621,50 €		263 621,50 €	
FOND VERT SUR RENOVATION	RENOVATION CLASSES	Travaux extérieurs	1 500,00 €	Fonds verts (70%)	109 956,00 €	
		Construction	74 500,00 €			
		Aménagements intérieurs	31 500,00 €			
		Lots techniques	35 300,00 €			
		Honoraires	14 280,00 €	Autofinancement	47 124,00 €	
			TOTAL FOND VERT	157 080,00 €		157 080,00 €
TOTAL BATIMENTS SCOLAIRES			420 701,50 €		420 701,50 €	

Fixation des taux d'imposition

Le 11 avril,

Le conseil municipal décide d'appliquer les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,78 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,56 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,56 %

Subventions exceptionnelles

Le 06 juin,

Monsieur le Maire et Monsieur Stols pouvant avoir des intérêts dans l'affaire décident de se retirer.

« Les Arts de Sannat », nouvelle association sannatoise a fait une demande de subvention d'amorçage. Celle-ci entend promouvoir les arts en général, aider les artistes à se mettre en avant et créer des animations sur la commune. Elle pourra aussi épauler les associations existantes sur les parties liées à l'animation et la musique. A ce stade, elle regroupe bon nombre de musiciens, chanteurs, mais, son domaine d'action s'étendra à tous les arts ainsi qu'à la mise en avant de l'artisanat. Le conseil municipal juge que l'association « les Arts de Sannat » complète le spectre d'activités des associations sannatoises par un champ d'action moins investi jusque là et qu'à ce titre, il est nécessaire de lui apporter un soutien. Une subvention exceptionnelle de démarrage de 500 € lui est allouée.

Redevance d'occupation du domaine public

Le 06 juin,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, monsieur le Maire propose de fixer au tarif maximum le montant :

- 48,27 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 64,36 € par kilomètre et par artère en aérien
- 32,18 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Subvention de fonctionnement

Le 06 juin,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, par délibération du 03 juillet 2023, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder une subvention mensuelle au Docteur Robert Sylvie jusqu'à fin juin 2024. Il convient, pour faciliter la continuité de son activité de réexaminer cette aide. Les retours à l'encontre du Docteur Robert restent toujours aussi positifs. Il propose donc de mettre en place, comme l'an passé, une subvention mensuelle à hauteur de 335 € et ce, du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

Le conseil municipal approuve qu'il est d'intérêt général de maintenir un service médical de proximité et accorde cette subvention de 335 € à Mme Robert Sylvie pour le loyer de 415 €.

La voirie communale et rurale

Inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Creuse

Le 01 février,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à jour du PDIPR par le Conseil Départemental de la Creuse, de la nouvelle procédure d'inscription des chemins et du projet d'inscription de chemins à ce plan conformément à la carte du tracé, projet accepté par les conseillers.

Élagage et broyage en bordure de voirie

Le 01 février,

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 février 2022 par laquelle, dans le cadre de ses pouvoirs de police et pour des raisons de sécurité, l'assemblée prévoyait la possibilité pour la commune, aux termes d'une procédure contradictoire, d'exécuter des travaux d'office à la charge des propriétaires au tarif de 80 € / h.

Suite à la dissolution en 2023 du Sivom de Chambon-Evaux, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire que la commune de Sannat puisse effectuer de manière très occasionnelle au même tarif de 80 € / h une prestation de broyage sur des communes limitrophes ne disposant pas de moyens techniques ou humains propres.

Aliénation d'une portion de chemin de Luard au Tirondet

Le 06 juin,

Monsieur le Maire expose que Monsieur et Madame De Visser Guido et Priscilla, propriétaires au Tirondet demandent l'aliénation d'une infime portion du chemin rural de Luard au Tirondet.

Le Conseil Municipal accepte le principe de la vente au prix de 0,20 €/m² sous réserve que les intéressés prennent à leur charge l'intégralité des frais de bornage et sous réserve des conclusions de l'enquête publique.

Dispositif de défense incendie

Le 06 juin,

Pour répondre aux risques accrus de phénomènes météorologiques extrêmes dûs au réchauffement climatique et dans le cadre de son dispositif de défense extérieur contre l'incendie, Monsieur le Maire propose que la commune puisse tirer profit des réserves d'eau naturelles.

Le conseil municipal approuve la politique d'entretien des mares et des étangs nécessaires (curage, inspection...) de manière raisonnée, garantissant une symbiose des milieux aquatiques et terrestres et la création de biotope favorable au vivant (pêche de nouveau possible pour certains d'entre eux).

Entretien de la voirie communale

Le 01 février,

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu en 2024 de consacrer un budget important pour l'entretien des voies communales dégradées, comprenant des travaux initialement prévus en automne 2023 mais reportés suite à des conditions météorologiques défavorables à la mise en place du point-à-temps pour une intervention de qualité. En parallèle, il propose l'achat de 2 tonnes d'enrobé à froid dont disposeront les agents techniques communaux pour le suivi des routes dégradées (nids de poule, etc...)

Le 06 juin,

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la consultation de sociétés pour des travaux de renforcement de chaussées sur la route de Savignat. Quatre entreprises ont été sollicitées en ce sens : l'entreprise la Colas (La Brionne), l'entreprise Eurovia (Aubusson), le Sivom d'Auzances et l'entreprise TPCRB (Saint-Sulpice le Guérétois).

Le conseil municipal retient la proposition de la Colas à hauteur de 35 811,20 € HT.

Le 11 septembre,

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait d'effectuer une étude plus poussée sur les problèmes structurels du Pont du Montfrialoux et de refaire un inventaire des panneaux de signalisation et des hameaux manquants ou trop abimés.

Le 11 novembre,

Monsieur le Maire propose que la commune effectue en 2025 des travaux sur une portion de route très endommagée de la voie communale n° 104 de la RD n° 19 à la Ville du Bois par la technique de l'enrobé pour inscrire plus profondément l'investissement dans la pérennité.

Le conseil municipal accepte le plan de financement proposé de Monsieur le Maire :

- DETR 2025	15 723,82 €
- Part communale hors TVA	23 585,73 €
- Prise en charge communale TVA	7 861,91 €

TOTAL	47 171,46 €

Sécurisation voirie hameau du Masroudier

Le 24 octobre,

Monsieur le Maire fait valoir la dangerosité du croisement à l'intersection de la voie communale n° 5 et du chemin de la Rivière au hameau du Masroudier, il propose donc de mettre fin à la priorité à droite accordée au chemin de la Rivière et de mettre un panneau stop assorti d'un marquage au sol.

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux après présentation d'un devis de l'entreprise Colas (La Brionne) à hauteur de 1 106,00 € HT (subvention 553,00 € : amendes de police dotation 2024 et autofinancement 553,00 €).

Les biens et bâtiments communaux

Proposition d'attribution de nom à l'école

Le 01 février,

Monsieur le Maire fait part d'une demande de l'association Sannat Histoire et Patrimoine pour donner le nom de « Henri Sauthon » à l'école de Sannat considérant que ce serait lui rendre hommage. Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande.

Adhésion au groupement de commandes porté par le Syndicat Mixte Est Creuse

Le 01 février,

Monsieur le Maire fait part de la proposition du Syndicat Mixte Est Creuse de constituer un groupement de commande entre les communes volontaires de son territoire et d'en assurer la coordination. L'intérêt pour les communes est de massifier la demande pour profiter d'économies d'échelles et faciliter le processus de sélection et de suivi des opérations.

Le Conseil Municipal approuve et donne pouvoir au Maire et ses adjoints pour signature.

Vente de terrain constructible au pré du Boueix

Le 08 mai,

Monsieur le Maire rend compte d'un achat potentiel de terrain au « pré du Boueix » d'un particulier en vue d'une construction de maison sur ce terrain. Il conviendrait dans ce cas de créer un ensemble d'îlots constructibles sur cette parcelle.

Le Conseil Municipal décide de vendre le terrain d'une surface de 1800 à 2500 m² maximum au prix de 7 euros du m².

Photovoltaïque

Le 01 août,

Dans le cadre de l'autoconsommation collective et pour diminuer les coûts de fonctionnement, il serait pertinent d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du préau de l'école. Si les finances le permettent, effectuer ces travaux en même temps que la restructuration de l'école serait judicieux.

Nettoyage des poubelles du SIVOM

Le 01 août,

Il est proposé de prendre contact avec le Sivom pour savoir s'il serait possible que les poubelles mises à disposition pour les ordures ménagères ou le recyclage soient nettoyées.

Travaux d'isolation dans les logements communaux,

Le 01 aout,

Les travaux d'isolation dans les logements communaux (cantine et Riffat) sont prévus à partir de début septembre prochain.

Cession de biens de sections à un particulier

Le 11 septembre,

Emilien Romain sollicite la possibilité d'acquérir une parcelle de terrain au lieu-dit Luard appartenant à la section de Luard.

Le Conseil Municipal délibère et émet un avis favorable concernant l'acquisition de ce bien. Il autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des membres de la section et qu'ils se prononcent dans les 6 mois sur le projet de cession au profit de Mr Romain.

protégeons notre réseau *d'assainissement*



N'en jetez plus, la cuve est pleine !

Des risques de dégâts...

En jetant ces déchets dans vos toilettes ou en direction des égouts, vous prenez le risque de boucher les canalisations ou d'entraîner la casse du matériel d'assainissement.

Qui ont un coût !

Entre les frais de déplacement d'un camion hydrocureur, le coût d'intervention d'un agent, le changement de tuyaux ou le remplacement d'une pompe... le coût des réparations peut s'élever à

+ de 25 000€
par an



Une Grande Randonnée de Pays® en Marche et Combraille.

Notre territoire brille par ses activités de pleine nature qui permettent d'admirer la beauté de notre patrimoine naturel. Véritable atout touristique, le GRP® Marche et Combraille en Aquitaine se compose de quatre boucles aux départs d'Auzances, Saint-Silvain-Bellegarde, Crocq et Chénérailles, dont deux ont été labellisées cette année.

Avec un total de 375 km le GRP® Marche et Combraille en Aquitaine vous propose de découvrir son territoire au travers de son passé médiéval et de ses paysages.

Toute l'actu de votre com'com sur le web et les réseaux sociaux

La vie de la communauté de commune est désormais sur Internet. Si les pages du site web sont en cours de création, vous pouvez d'ores et déjà trouver toute l'actualité de Marche et Combraille sur Facebook, Instagram et LinkedIn.

Sorties culturelles, tourisme, développement économique et vie locale... Tout ce qui anime la com'com est sur les réseaux !



**Au milieu de rien,
Au centre de tout !**



Marche et Combraille : l'actu de votre com'com

La communauté de communes, ses élus et agents œuvrent au quotidien pour l'amélioration de notre territoire et sa valorisation. Cette fin 2024 est l'occasion de revenir sur quelques projets qui ont rythmé l'année !

Le Comptoir des Artisans, votre nouvelle boutique au cœur d'Auzances

Sur la place du marché à Auzances, Le Comptoir des Artisans vous attend pour vous faire découvrir la richesse de l'artisanat creusois. Miel, bijoux, peintures, souvenirs, infusions, bières... Tout le savoir-faire local est là, au bureau d'accueil touristique.

Un projet porté par la communauté de commune et le service développement touristique, qui a ouvert au mois d'avril pour mettre en valeur nos petits producteurs.



Du nouveau pour vos cabinets médicaux

Dans un territoire rural comme l'est Marche et Combraille, la santé est au cœur des préoccupations. C'est pourquoi nous travaillons à l'entretien et au développement de nos maisons de santé.

Par exemple, en 2024, le conseil communautaire a validé le lancement des travaux de rénovation du cabinet médical de Chénérailles. Des travaux qui visent à améliorer les conditions d'exercice des praticiens sur place.

Projet Alimentaire Territorial

Cette année encore, la Communauté de Communes de Marche et Combraille en Aquitaine participe, aux côtés des autres EPCI et de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse, à l'émergence d'un projet alimentaire territorial.

Ce dispositif œuvre sur plusieurs leviers pour promouvoir les filières agricoles de notre département tout en développant l'accès à une alimentation saine et durable pour tous, notamment par la mise en relation des producteurs locaux avec les établissements proposant des restaurations collectives, comme nos écoles d'Auzances, Saint Médard la Rochette et Mérinchal.



Au bureau de poste labellisé France services de Chambon-sur-Voueize, les chargés de clientèle référents vous guident dans vos démarches en ligne.

La Poste de Chambon-sur-Voueize, est labellisée France services. Cela permet de rassembler dans un même lieu les services de La Poste, un accès à un point Justice, aux démarches en ligne de France Travail, la CNAM, la MSA, la CAF, la CNAV, la DGFIP, France Titres (agence Nationale des titres sécurisés), et l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat).

Ainsi, La Poste de Chambon-sur-Voueize accueille les citoyens ayant besoin d'accéder aux services publics via un Ilot numérique mis à leur disposition gratui-

tement (ordinateur, tablette, imprimante et scanner). Ils peuvent bénéficier de l'accompagnement d'un chargé de clientèle La Poste référent France services spécialement formé.

Les habitants de la commune et à proximité, ont aussi la possibilité de s'entretenir avec un expert dans un espace confidentiel ou en visio-conférence, pour réaliser leurs démarches.

Le point d'accès numérique en libre-service est utilisable sur demande, en toute autonomie ou avec l'appui d'un chargé de clientèle.



LES SERVICES DU QUOTIDIEN DANS VOTRE FRANCE SERVICES DE CHAMBON-SUR-VOUEIZE



MA SITUATION DE VIE CHANGE - Je déclare mon changement de situation suite à une naissance ou au décès d'un proche. Je demande le RSA, la prime d'activité, une aide au logement (APL, ALF,...).



JE PRENDS SOIN DE MA SANTÉ - Je demande une carte vitale, je suis mes remboursements, je télécharge une attestation de droits, je déclare un changement de situation personnelle...



JE PRÉPARE MA RETRAITE - Je souhaite bénéficier d'une simulation pour ma retraite ou être informé(e) de mes droits.



JE DÉCLARE MES IMPÔTS - Je déclare et paie mes impôts, j'accède à mes documents fiscaux, je me renseigne sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, le prélèvement à la source...



J'ÉTABLIS MES DOCUMENTS OFFICIELS - Je fais ma pré-demande de passeport ou carte nationale d'identité, je demande ou renouvelle mon permis de conduire, mon certificat d'immatriculation...



JE FAIS VALOIR MES DROITS - Face à un litige ou conflit, je m'informe sur les procédures et sur la saisie du Défenseur des droits, je demande un extrait de mon casier judiciaire...



JE SUIS AFFILIÉ(E) À LA MSA - Je crée mon compte, je consulte mes paiements, je fais mes déclarations et demandes en ligne concernant ma santé, ma famille, ma retraite...



JE CHERCHE UN EMPLOI - Je m'inscris/réinscris en ligne en tant que demandeur d'emploi, j'actualise ma situation, je consulte mes paiements...



JE SOUHAITE OBTENIR LE CHÈQUE ÉNERGIE - Je veux m'informer sur les conditions d'éligibilité et sur l'utilisation possible. Je veux être accompagné dans la réalisation de mes démarches administratives ou être orienté vers une assistance dédiée.



JE SOUHAITE OBTENIR UNE AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE Je veux m'informer sur l'existence de MaPrimeRénov et de MaPrimeAdapt (adaptation de mon logement à la perte d'autonomie ou au handicap) et sur les aides mobilisables, être accompagné dans mes démarches administratives, le dépôt de ma demande et la création de mon compte.

INFORMATIONS PRATIQUES

**France services
de Chambon-sur-Voueize**
7, Place Aubergier
23170 Chambon-sur-Voueize

HORAIRES D'OUVERTURE
Le lundi, mercredi et vendredi de
9h à 12h30 et de 14h à 16h30
Le mardi de 9h à 12h30
Le jeudi de 10h à 12h30
et de 14h à 16h30
Le samedi de 8h30 à 12h

Tél : 05 55 82 18 93
chambon-sur-voueize@france-
services.gouv.fr

Pour améliorer votre accueil,
nous vous conseillons de prendre
rendez-vous et de vous munir des
pièces justificatives et identifiants
indispensables à la réalisation de
vos démarches.



EDITO

Le Syndicat Est Creuse Développement poursuit et accroît ses accompagnements grâce à plusieurs actions . Pensez à prendre contact avec nous afin d'optimiser au mieux la mise en place et le suivi de vos projet!

TEPOS : contrat ADEME

Le Syndicat accompagne les communes et entreprises dans le développement des énergies renouvelables thermiques. Proposé par l'ADEME et géré localement par Est Creuse, le Contrat de Chaleur Renouvelable territorial permet d'accéder aux aides du fonds chaleur, et ainsi remplacer progressivement les énergies fossiles de chauffage par des énergies renouvelables locales et moins chères !

Depuis 2021, 23 projets ont déjà bénéficié d'accompagnement, et 1,6 GWh d'énergies fossiles ont été substitués, avec près de 750 000 € de financement attribués. Une dizaine de projets devraient bénéficier d'une aide avant la fin d'année 2024 pour près de 2 GWh d'énergies renouvelables annuelles !

Si le programme touche désormais à sa fin, il devrait reprendre en 2025 ou 2026 pour apporter de nouveaux financements. Afin de pouvoir vous faire prétendre aux Fonds Chaleur, le Syndicat recense donc dès à présent tout potentiel projet d'énergies bois, géothermie ou solaire thermique sur des bâtiments publics ou d'entreprises.

m.pellet@estcreuse.fr

ECONOMIE

Les entreprises peuvent nous solliciter dans la recherche de financement pour leur projet de création, reprise ou développement.

Le dispositif Actions Collectives de Proximité ACP est effectif depuis début 2024. Il s'agit d'un dispositif d'aides directes aux TPE dans les domaines du commerce et de l'artisanat. Celui-ci est financé via les deux EPCI et la Région NA.

Les thématiques d'aides pour les entreprises sont les suivantes :

- Amélioration des espaces de ventes ,
- Transition énergétique
- Système de chauffage,
- Soutien à la transformation numérique,
- La modernisation des outils de production.

A ce jour, une esthéticienne a été aidée pour le changement de sa vitrine et une boucherie pour la modernisation de ces outils numériques. Et d'autres sont à venir.

s.ledieu@estcreuse.fr



AGRICULTURE

L'association Creuse Bio Noisette qui regroupe actuellement 3 agriculteurs bio et l'industriel Jean Hervé, a reçu sa première ramasseuse de noisettes. Cette machine permet un travail plus rapide et de bonne qualité. La livraison de ce matériel au sein de l'association consolide le développement de la filière noisette en Creuse et nous l'espérons, va permettre de créer de nouvelles vocations.

Nous travaillons actuellement sur les coques de noisette comme paillage. Elles possèdent de nombreuses qualités en tant que couvert végétal en plus d'être une matière recyclée et renouvelable. Elles pourraient également être une autre façon de mettre en avant la noisette comme marqueur de territoire de la Creuse dans les espaces verts des collectivités.

m.briens@estcreuse.fr

LEADER

Grâce à l'Union Européenne - programme Leader 14-20 et la Région Nouvelle Aquitaine, le Groupe d'Action Local (GAL) du Syndicat, avec les chantiers d'insertion SIAE, ont mené une opération remarquable de rénovation du petit patrimoine bâti.

Moyennant 80% de subvention, les communes ont pu préserver et valoriser les éléments architecturaux tels que les murets, puits, lavoirs, ... (photo ci-dessus).

Ces travaux ont permis non seulement de sauvegarder le patrimoine local, mais aussi de favoriser l'insertion professionnelle des participants renforçant ainsi le tissu économique et culturel de l'Est Creuse. L'opération sera reconduite dans les mois à venir.

L.auzel@estcreuse.fr

Rénovation d'un ensemble lavoir, fontaine, murets
Bussière Nouvelle



Rénovation d'une cloche - Domeyrot



Affaires diverses

Zone d'accélération des énergies renouvelables

Le 01 février,

Monsieur le Maire rapporte que lors du récent débat public, le projet d'autoconsommation collective a recueilli un accueil très favorable et l'adhésion de bon nombre de participants. La mise en place d'un éventuel projet d'agrivoltaïsme sur la commune, s'il n'a pas remporté la même adhésion et s'il soulève de nombreuses questions, mérite d'être mis en perspective pour pouvoir mesurer l'ensemble des tenants et aboutissants. Les agriculteurs présents et ayant reçu une invitation plus spécifique ont apprécié l'intervention du Syndicat Mixte Est Creuse qui les a alertés sur les réflexions et les gestes à adopter avant toutes décisions en cas de contact commercial.

Désignation d'un référent déontologue

Le 08 mai,

M. BEUFILS Claude est nommé en qualité de référent déontologue des élus à compter du 8 mai 2024 et jusqu'à l'expiration du présent mandat 2020-2026.

Don de Mr Bonnichon Jean-Jacques

Le 08 mai,

Mr Bonnichon Jean-Jacques a fait part à Mr le Maire, le souhait de faire un don à la commune de 50 euros. Approuvé à l'unanimité, le trésor public se chargera de verser cet argent dans les caisses de la commune.

Arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables

Le 08 mai,

Afin d'accélérer le déploiement des Energies Renouvelables (ENR) et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables, dite loi « APER », du 10 mars 2023, fait de la planification territoriale une disposition majeure, en remettant les communes au coeur du dispositif.

Ainsi, elle prévoit que les communes définissent des Zones d'Accélération favorables à l'accueil des projets d'Energies Renouvelables (ZAEnR). Dans ces zones, les délais des procédures seront plus précisément encadrés et les projets pourront bénéficier d'avantages dans les procédures d'appels d'offres afin de faciliter leur déploiement.

L'objectif est d'attirer l'implantation des projets sur les emplacements que les communes auront jugés les plus opportuns dans leur projet de territoire.

Très concrètement, en application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, les communes doivent identifier des zones favorables à l'accueil des installations de production d'Energie Renouvelable ou de Récupération (ENR&R) : solaire photovoltaïque, chaleur renouvelable, éolien terrestre, méthanisation et hydroélectricité ; en fonction des potentiels du territoire, de la connaissance des projets et de la puissance déjà installée.

La loi APER prévoit que les communes identifient les ZAEnR, après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement.

Monsieur le Maire rend compte que cette concertation a pris la forme d'une réunion publique le 26 janvier 2024. A l'issue de cette réunion 2 axes font jour :

- Une appétence pour des projets photovoltaïque d'autoconsommation ou d'autoconsommation collective.

- Un rejet de tout projet éolien sur le territoire communal

Pour les autres énergies renouvelables, aucune ligne franche ne se dégageant, il semble pertinent de laisser les règles législatives imposer leur tempo.

Le conseil municipal approuve la définition des ZAEnR dédiées à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le territoire communal et rejette pour l'ensemble du territoire communal tout type de projet éolien.

Recours au service civique

Le 17 juillet,

Monsieur Le Maire expose que le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires.

Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et sera chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ces derniers.

OBJETS ENCOMBRANTS

La collecte des objets encombrants aura lieu en **janvier et février 2025**.

Les déchets qui peuvent être collectés sont les **déchets volumineux, manipulables manuellement**.

Uniquement : ferraille, électroménagers, matelas, sommiers, meubles.

Ils devront être sortis devant votre habitation la veille du jour de collecte.



La collecte s'effectuera **obligatoirement sur inscription**
(au plus tard 8 jours avant la date de collecte).

Pour vous inscrire, il faudra renvoyer le coupon ci-joint, dûment rempli, **UNIQUEMENT** par courrier ou par mail. **Les appels téléphoniques ne seront pas pris en compte.**

• par mail : sivomauzancesbellegarde@wanadoo.fr

• par courrier : SIVOM AUZANCES-BELLEGARDE - 5 route de Sarcelles - 23700 AUZANCES

JANVIER

Lundi 13 janvier

BELLEGARDE / BOSROGER / LA CHAUSSADE

Mardi 14 janvier

ST SILVAIN

Mercredi 15 janvier

CHAMPAGNAT

Lundi 20 janvier

LUPERSAT / MAUTES

Mardi 21 janvier

BROUSSE / LE COMPAS / LIOUX-LES-MONGES / SERMUR

Mercredi 22 janvier

ARFEUILLE-CHATAIN / MAINSAT

Lundi 27 janvier

BUSSIÈRE-NOUVELLE / LA SERRE / ST DOMET

Mardi 28 janvier

CHARRON / ROUGNAT

Mercredi 29 janvier

FONTANIÈRES / RETERRE / SANNAT

FÉVRIER

Lundi 3 février

CHARENSAT

Mardi 4 février

DONTREIX / LES MARS

Mercredi 5 février

CHARD / CHATELARD

jeudi 6 février

AUZANCES

**EN CAS D'INTEMPÉRIES,
LA COLLECTE SERA REPORTÉE
LE JEUDI SUIVANT.**

La collecte se fait à l'aide de deux camions,
un pour la ferraille, l'autre pour le reste, et à des moments différents.
Attendre avant de téléphoner...

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Adresse complète : _____

Tel : _____

Type d'objets encombrants à collecter

Ferraille

Appareils électroménagers

Matelas

Sommiers

Meubles

LES AUTRES DÉCHETS NE SERONT PAS COLLECTÉS !

La Communauté de Communes Marche et Combraille a engagé l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**. Des réunions de lancement de la démarche ont été animées dans les communes du 30/09/2024 au 04/10/2024 par le bureau d'études KARTHEO, retenu pour assister les élus communaux et intercommunaux dans la réalisation du PLUi.



Qu'est-ce que le PLUi ?

➔ Un projet politique prospectif : quel avenir pour le territoire intercommunal à l'horizon 2038 ?

Le PLUi est un document de **planification territoriale** qui définira, pour une **période de 10 ans, les grandes orientations de la politique locale d'urbanisme**. Il anticipera l'évolution du territoire intercommunal et **les projets poursuivis**.

A ce titre, la procédure d'élaboration du PLUi devra conduire à la **définition d'un projet de territoire** auquel participera la communauté de communes, l'ensemble des communes, la population et des partenaires institutionnels (représentants de l'Etat, Chambres consulaires, Région, Département, DREAL, etc.).

➔ Un document réglementaire modernisé

Le PLUi est également un document **réglementaire et légal**. Il **définira le droit des sols et les règles de construction applicables** sur l'ensemble du territoire pour les permis de construire, les déclarations préalables, les permis d'aménager, etc.

Ainsi, à terme, le PLUi **se substituera aux documents d'urbanisme communaux et au Règlement National de l'Urbanisme (RNU)** pour les communes qui ne sont pas dotées d'un document. A ce titre, la mise en œuvre du PLUi permettra l'application de règles équitables pour l'ensemble des habitants du territoire intercommunal au travers d'un dispositif modernisé, plus accessible et répondant aux nouvelles exigences des législations (SRU, Grenelle 1 et 2, ALLUR, ELAN, Climat et Résilience...).

➔ Comment se déroulera la procédure d'élaboration du PLUi ?

La procédure d'élaboration du PLUi se déroulera sur environ 4 ans, comprenant :

- **Une phase technique de 3 ans** avec :
 - La réalisation d'un diagnostic territorial ;
 - La définition d'un projet de territoire partagé par l'ensemble des communes et la Communauté de Communes ;
 - L'élaboration d'un dispositif réglementaire opposable : le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement.
- **Une phase de validation administrative d'un an** environ comprenant notamment la tenue d'une enquête publique.



Tous concernés !

Le PLUi définit une vision et une ambition pour **le devenir du territoire mais aussi les droits et obligations des particuliers et professionnels pour tout projet de construction ou de travaux**. C'est pourquoi tous les habitants et les acteurs socio-économiques sont concernés et doivent être **informés et impliqués dans la réflexion**.

La concertation avec les administrés sera permanente tout au long de l'élaboration du document et passera notamment :

- Par l'animation de **réunions publiques** ;
- La **publication d'articles** dans la presse et les bulletins communaux et/ou intercommunaux ;
- Des **expositions évolutives** au siège de la Communauté de communes.

Une boîte à idées ainsi qu'un cahier de remarques sont d'ores et déjà disponibles à la mairie si vous souhaitez donner **vos avis ou soumettre**

Les premières réunions publiques seront organisées au mois de mai/juin 2025

Ces réunions auront pour objectif de vous présenter la démarche PLUi,

ses objectifs et ses impératifs ainsi que les différents temps de concertation.



**Une réunion avec les agriculteurs est prévue dans la salle du conseil municipal
le 12 mars de 14h à 16h30**

INFOS PRATIQUES

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture : Lundi : 14h00 à 18h00

Mardi au vendredi inclus de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Tél : 05 55 82 30 57 Email : mairie.sannat@orange.fr

Pour un rendez-vous avec Monsieur Le Maire : merci d'appeler au préalable

Attention : Avant tous travaux de modification ou de construction, pensez à vous adresser à la Mairie.

SITE INTERNET : www.sannat.fr

Retrouver toutes les actualités, délibérations, réservations du gîte, menu de la cantine et de nombreuses informations utiles.

OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires : Mardi de 8h30 à 11h30

Mercredi de 8h30 à 13h00

Jeudi de 8h30 à 11h30

Vendredi de 8h30 à 11h30 et 16h30 à 18h00

Téléphone : 05 55 82 09 41

COURT DE TENNIS

	CARTES ANNUELLES		CARTES HORAIRES	
	ENFANTS Jusqu'à 16 ans	ADULTES	ENFANTS Jusqu'à 16 ans	ADULTES
COURT DE TENNIS	25 €	50 €	2 €	5 €

DECHARGE DES FAYES

Il est obligatoire de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie pour déposer les déchets, en présence des employés techniques communaux pour vérification.

Deux créneaux horaires possibles, le Lundi matin de 11 h à 12 h et le Jeudi après-midi de 16h30 à 17h30.

BARNUM

Un barnum est disponible à la location pour les habitants de la commune. Le tarif est de 150 euros dans le cadre d'un évènement d'une journée. La location comprend le temps de montage et de démontage qui sont effectués par des personnes habilitées, désignées par la mairie. Les demandes seront étudiées au préalable pour acceptation avec prise en compte du terrain d'implantation envisagée et des contraintes, dans un souci de sécurité optimale.

CIMETIERE

Obsèques

	Caveau	Fosse
Inhumation, exhumation (Forfait)	150 €	200 €

Caveau communal

	Droit utilisation fixe	90 premiers jours	Au-delà de 90 jours
Prix de la location	30 €	0.35 € / jour	0.70 € / jour

Concessions : 40 € le m²

Concession du cavurne : 60 € le m²

CONTRAT DE CONCESSION LOCATION D'UNE CASE CINERAIRE

Dans le columbarium du cimetière :

Pour une durée de 20 ans à date de signature, une case contenant deux urnes au maximum est louée au signataire ou à ses successeurs ayant-droit s'il y a lieu.

En contrepartie le concessionnaire-locataire versera un montant de 450 € à la caisse du receveur municipal. Ils se composent de 25 € valant concession du domaine public et de 425 € valant coût de la location de la case.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES PAUL RIFFAT

L'école étant transférée dans la salle des fêtes Paul Riffat, le temps des travaux, cette dernière n'est donc pas louable.

PECHE A L'ETANG GIRAUD

Cartes annuelles	Carte Jeunes (-18 ans)	Cartes à la journée	
		Ouverture*	Suivants
30 €	18 €	10 €	5 €

** le jour de l'ouverture, la carte journalière est vendue sur place.*

Les autres jours, les cartes sont disponibles :

- A la Mairie
- A la Cahute
- A la P'tite Coop

La pêche à l'étang est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un parent détenant une carte de l'étang valide à seule condition que l'enfant pêche avec une seule canne sans moulinet.

GARDERIE

La garderie est réservée aux enfants inscrits à l'école de Sannat. Elle est gratuite et ouverte de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h15.

PACS

Pour les personnes qui souhaitent se pacser, les démarches se font en Mairie.

CARTE GRISE ET PERMIS DE CONDUIRE

Pour obtenir une carte grise ou un permis de conduire, il faut désormais se rendre sur le site suivant : www.demarches.interieur.gouv.fr

En ce qui concerne la Carte Nationale d'Identité ou le passeport, vous devez vous rendre à la Mairie de Chambon s/Voueize ou d'Auzances.

RECUPERATEUR D'EAU

- Les commandes sont toujours bienvenues.

A ce stade de 2024, les dernières commandes seront honorées au 1er trimestre 2025.

A tarif constant, cette opération se poursuit jusqu'à juillet 2025.

L'objectif est de permettre aux nouveaux arrivants et à tous ceux qui le souhaitent d'en bénéficier.

LOCATION GITE LE TELEGRAPHE / AUBERGE COLLECTIVE

HORAIRES : Arrivée : entre 16h et 18h en hiver et 22h en été

Départ : avant 10h

<i>Remise de 10% à partir de la 3^{ème}</i>	Tarifs à la nuit	
	DU DIMANCHE SOIR AU JEUDI SOIR	DU VENDREDI SOIR AU DIMANCHE MATIN
CHAMBRE CHEMIN DES AMOUREUX <i>lit 160 avec salle de bain privative - 1er étage</i>	35 € <i>La chambre</i>	40 € <i>La chambre</i>
CHAMBRE CHEMIN DU FACTEUR <i>lit 90 superposé x 4 - 1er étage</i>	18 € <i>La nuit</i>	22 € <i>La nuit</i>
CHAMBRE CHEMIN DU SABOTIER <i>lit 90 superposé x 4 - 1er étage</i>	18 € <i>La nuit</i>	22 € <i>La nuit</i>
CHAMBRE CHEMIN DE L'ARBRE DU LOUP <i>lit 90 x 2 - 2ème étage</i>	18 € <i>La nuit</i>	22 € <i>La nuit</i>
CHAMBRE CHEMIN DU PARADIS <i>lit 90 x 2 - 2ème étage</i>	18 € <i>La nuit</i>	22 € <i>La nuit</i>

Le prix ne comprend pas :

- La taxe de séjour d'un montant de 0.66€/nuitée et pour toute personne de +de 18ans. Le règlement de cette dernière sera à régler avant la fin de votre séjour.

- Forfait ménage

- Forfait linge de lit et de toilette

- Caution



CAUTION

Une caution en règlement des éventuels frais de 15 € par personne et par nuitée est obligatoire et est à régler à l'arrivée à l'agent d'accueil (chèque ou espèces). Elle vous sera restituée à votre départ ou renvoyée dans les 10 jours suivants votre départ.

FORFAIT LOCATION LINGE DE LIT

Possibilité d'un forfait linge de lit (*1 drap housse, 1 housse de couette, 1 taie par personne*) au tarif de 6€/lit

Tous les lits sont équipés d'un protège matelas et d'un oreiller avec protection pour vous accueillir dans des conditions optimales.

FORFAIT LOCATION LINGE DE TOILETTE

Possibilité d'un forfait linge de toilette (*1 grande serviette, 1 petite serviette*) au tarif de 6€/personne

FORFAIT MENAGE : Possibilité d'un forfait ménage au tarif de 15€ par personne

MOYENS DE REGLEMENT

- Espèces
- Carte bancaire
- Chèque bancaire à l'ordre de *Gîtes et salle des fêtes* : MAIRIE DE SANNAT - 4 RUE DES ECOLES -23110 SANNAT

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le **07 85 72 48 68**
ou voir sur le site de la Mairie : www.sannat.fr

CANTINE

La commune propose un service de restauration scolaire qui repose sur des tarifs en fonction du nombre d'enfants par famille.

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat a mis en place un dispositif d'aide à favoriser la mise en œuvre d'une tarification sociale, en fonction des revenus des familles, dans les services de restauration scolaire des communes de moins de 1 000 habitants. Le soutien financier de l'Etat s'élève à 3,00 € par repas facturé à 1,00 € ou moins.

Pour ce faire il faut tout d'abord respecter les conditions fixées par l'Etat :

- Les repas concernés sont ceux des élèves de toutes les écoles du 1er degré (maternelles/élémentaires), qu'ils résident ou non dans la commune ;
- Le service de restauration scolaire doit proposer au moins 3 tranches de tarification, soit trois tarifs distincts, en fonction des revenus ou quotient familial, dont au moins un inférieur ou égale à 1,00 € et un supérieur à 1,00 € ;

Par ailleurs, depuis début 2024, ce dispositif évolue avec la création d'un bonus EGAlim qui permet une bonification de l'aide (+ 1 €, soit 4 € par repas) pour les cantines qui atteignent 50% de produits durables et de qualité, dont 20 % de bio. Pour bénéficier de ce bonus, les communes doivent inscrire leur cantine sur le site "ma-cantine.agriculture.gouv.fr" et le renseigner annuellement.

De plus il convient d'asseoir les tarifs sur des tranches de tarification en fonction du Quotient Familial (QF), éléments statistiques indiscutables, fournis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) tous les ans et de ne pénaliser aucune famille afin de faire profiter de cette tarification sociale au plus grand nombre.

Dans le respect des éléments qui précèdent et après en avoir délibéré le conseil municipal a fixé la tarification sociale pour les élèves de Sannat :

	TARIF 2024 – 2025			
Quotient Familial	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	Occasionnel
≤ 750 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
≤ 1 000 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
≥ 1 000 €	3,00 €	2,60 €	2,30 €	3,60 €

- Fixe la tarification de la cantine pour le personnel enseignant ou gravitant autour de l'école comme suit :

	Année scolaire 2024 / 2025
Personnes intervenantes dans le cadre périscolaire	4,10 €
Enseignant	5,50 €

URBANISME EN LIGNE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les déclarations préalables de travaux, les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel, de permis de construire, d'aménager et de démolir peuvent être déposées en ligne sous forme électronique (*)

Pour cela, la commune de Sannat dispose d'un accès à la plateforme numérique mise en place par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse.

Le site est accessible à partir du lien suivant : <https://gnau32.operis.fr/aacreuse/gnau#/>

Permet à chaque utilisateur :

- De créer un profil utilisateur,
- De déposer une demande et les pièces annexes,
- De suivre l'évolution de l'instruction de celle-ci,
- D'échanger avec le service instructeur.

Le dépôt des dossiers sous format papier auprès de la Mairie restera possible.

Pour tout renseignement, le secrétariat de la Mairie se tient à votre disposition.

() : Les dossiers de demande portant sur des établissements recevant du public ne sont pas concernés par le dépôt sous forme numérique et restent soumis à une obligation de dépôt sous format papier.*

Adresses utiles sur la commune :

Cabinet médical :

Docteur ROBERT Sylvie

Présence le Jeudi toute la journée et le Vendredi matin

Tel : 05 55 82 20 79

Assistante maternelle :

MALETERRE Anne Marie

23 rue des Trois Fonds

23110 SANNAT

Tél : 05 55 65 67 90

MALETERRE Coralie

7, rue des Ecoles

23110 SANNAT

Tél : 06 88 04 32 22

Les artisans

SARL MALETERRE

Maçonnerie neuf et rénovation

Tél : 05.55.82.35.46

Email : sarl.maleterre@laposte.net

LELANDAIS David

Plâtrerie – Peinture ; Revêtements sols et murs ; Façades et nettoyage

Tél : 05.55.65.10.02 ou 06.72.97.27.60

Email : david.lelandais@outlook.fr

LE FLOHIC Virginie

Les pains de Virginie - Fabrication de pain et brioches

Tél : 06 87 60 60 92

Email : vleflohic312@gmail.com

MONGOURD Maryline

Jardin d'abeilles – Miel, pain d'épices

Tel : 06 85 37 82 85

STOLS Robert et Monica

Photographie - Graphique Design - Céramique

Tél. 06 87 73 30 29

Email : rjmstols@gmail.com

MORELAND Alana

La Perle Opaque - Fabrication savon ; cosmétique ; produits entretiens

Email : laperleopaque@gmail.com

Facebook : la perle opaque

Site : etsy.com/shop/LaPerleOpaque

Les créations d'Eloi et Capucine

Création puériculture ; coutures diverses

3 Fayolle

Tél : 06 33 57 82 14

Les commerces

Matériels agricoles Ets BOUDET

Ventes et réparations de machines agricoles, livraison de fuel domestique, ventes et réparations motoculture de plaisance

Tél : 05.55.82.30.90

<https://www.agriaffaires.pro/fr/boudet>

Epicerie associative La P'tite Coop / Bar associatif Le Trait d'Union

Dépôt de pains, viennoiserie et pâtisserie sur commande, épicerie, produits locaux, produits frais et surgelés

Tél : 09.75.60.17.42

Email : coopsannat@gmail.com

Si malencontreusement, votre entreprise n'est pas notée,
Venez-vous faire connaître à la Mairie

Simplifiez-vous la fibre !

www.nathd.fr

0 806 806 006

Service gratuit
+ prix appel



La fibre en 10 questions :

1. La fibre, qui fait quoi ?

Le réseau public de fibre optique construit sur votre commune a été intégralement financé par des fonds publics émanant de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département, des EPCI, de l'État et de l'Europe. La construction du réseau a été confiée au Syndicat Mixte ayant compétence sur votre territoire. Une fois la construction terminée, le réseau est exploité par NATHD qui en assure la maintenance et la commercialisation auprès des opérateurs commerciaux. Ce sont ces derniers qui peuvent vous fournir les services (téléphonie, Internet, TV...) dont vous avez besoin, via la fibre optique.

2. La fibre optique, c'est quoi au juste ?

La fibre optique est une technologie basée sur le passage de signaux lumineux dans de très fins fils en verre. Moins énergivore que la technologie du réseau téléphonique cuivre historique (ADSL), elle permet à tous les usagers d'un territoire de bénéficier du très haut débit sans perte de qualité, même pour les habitations les plus éloignées.

3. Je n'utilise pas ou peu Internet, dois-je vraiment passer à la fibre ?

Il a été officiellement annoncé la fin des services sur le réseau téléphonique cuivre historique au plus tard le 31 janvier 2030 pour l'ensemble des Français. Concrètement, passé cette date, il ne sera plus possible de téléphoner via votre ligne fixe actuelle ou de surfer sur Internet en ADSL/VDSL. Aussi, nous vous conseillons de migrer au plus tôt vers la fibre optique, même si l'usage de votre ligne fixe se limite au téléphone.

4. D'accord, mais comment faire ?

Pour bénéficier de la fibre optique, vous devez souscrire un abonnement auprès d'un opérateur commercial (partenaire du réseau NATHD). Votre abonnement peut comprendre différents services : téléphone fixe et/ou Internet très haut débit et/ou télévision en haute

définition. L'opérateur que vous choisirez vous fournira une Box compatible fibre optique (un décodeur étant fourni en plus pour la télévision) sur laquelle seront connectés votre téléphone fixe, votre ordinateur, etc. Cette box sera connectée au réseau public fibre optique par l'intermédiaire d'une prise spéciale dite «prise terminale optique» installée par votre opérateur.



Si vous êtes un professionnel ou si votre connexion Internet est indispensable à vos activités, nous vous conseillons de souscrire

une offre professionnelle auprès d'un des opérateurs dédiés (liste complète sur notre site : www.nathd.fr/operateurs). Une offre professionnelle comprendra une Garantie de Temps de Rétablissement contractuelle vous assurant un rétablissement de vos services sous un délai bref selon la durée contractualisée. À noter, a contrario, que la durée usuelle de rétablissement de services pour un usager non-professionnel est classiquement de 10 jours ouvrés.

5. Je suis perdu(e), je ne sais pas vers quel opérateur me tourner ?

La plupart des opérateurs commerciaux sont partenaires du réseau NATHD (liste complète sur notre site : www.nathd.fr/operateurs). Ces opérateurs proposent tous des offres avec des services différents (téléphone fixe et/ou Internet très haut débit et/ou télévision en haute définition), avec des débits différents, des durées d'engagements contractuelles différentes et surtout des tarifs différents. Aussi, nous vous conseillons de comparer les offres des différents opérateurs afin de déterminer celle qui répondra le mieux à vos besoins. Le réseau public est ouvert à tous les opérateurs sans discrimination. Tous les opérateurs, connus ou moins connus, fournissent des services de qualité. N'oubliez pas, le réseau public est le même pour tous les opérateurs.

Un réseau public financé par vos collectivités



LES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE

avec le soutien de



6. Puis-je bénéficier de la fibre ?

NATHD met un site d'éligibilité public à votre disposition. Ainsi, chacun peut vérifier s'il est bien éligible à la fibre sur le réseau public.

Si vous êtes éligible, vous devez souscrire un abonnement auprès d'un opérateur afin de bénéficier de la fibre.

Par ailleurs, chaque opérateur commercial est maître de l'accès à ses services pour une adresse ; aussi, il est possible que vous soyez éligible à la fibre sur le réseau (chez NATHD) mais pas forcément chez tous les opérateurs.

7. Pourquoi le réseau n'a pas été construit jusqu'à mon habitation ?

Vous pouvez vérifier sur le site d'éligibilité de NATHD (www.nathd.fr/eligibilite) si votre adresse a bien été référencée : si une pastille verte apparaît sur votre habitation, alors oui, vous êtes éligible à la fibre optique sur le réseau public. Cela signifie qu'une prise est bien prévue sur le réseau pour votre habitation. Cette prise se situe sur le domaine public, à environ 150 mètres de la limite de votre terrain, dans un coffret appelé « Point de Branchement Optique », sur un poteau ou dans une chambre souterraine, desservant de 6 à 12 habitations. Néanmoins, il reste à effectuer le raccordement de votre habitation au réseau public.



Point de branchement optique sur poteau

8. Le raccordement ?

Il s'agit de la construction des derniers mètres du réseau fibre permettant d'alimenter votre habitation. Le raccordement consiste à tirer un câble de fibre optique depuis le point de branchement optique jusque dans la pièce où sera installée la box fournie par votre opérateur. Cette opération est soumise à la souscription d'un abonnement auprès d'un opérateur commercial, ce dernier ayant la charge de réaliser le raccordement. Il sera effectué par un technicien sous la responsabilité de l'opérateur, sur rendez-vous.

Le câble déployé par le technicien utilisera les infrastructures télécoms du domaine public (poteaux ou fourreaux) pour atteindre votre propriété privée. Le câble empruntera ensuite vos infrastructures télécoms privées (fourreaux, accroche en façade, gaines à

l'intérieur de la maison). Être éligible à la fibre optique ne signifie pas nécessairement être raccordable. En effet, si vous habitez une maison individuelle neuve ou un bâti rénové jamais relié au réseau cuivre, les infrastructures sur le domaine public permettant votre raccordement n'existent très certainement pas. On parle alors "d'adduction inexistante sur le domaine public." Il sera donc impossible à l'installateur de procéder au raccordement. Dans ce cas, vous pouvez compléter le formulaire dédié sur notre site : www.nathd.fr/adduction/ ou appeler le 0 806 806 006

Attention : tous les travaux en domaine privé sont à la charge du propriétaire ;

En cas de problème de raccordement, votre opérateur reste votre interlocuteur unique. Si votre raccordement ne peut être effectué pour un problème lié au réseau sur le domaine public, votre opérateur doit nous remonter l'information afin que nous puissions prendre les mesures adaptées.

9. J'entends dire que la fibre ce n'est pas forcément mieux, et en plus le réseau est fragile ?

Tout dépend de vos usages. Si votre usage se limite à la téléphonie fixe ou à une utilisation restreinte d'Internet, il est fort possible que vous ne voyiez pas une grande différence. De la même façon, si vous disposez d'une maison avec des murs épais, le passage à la fibre n'améliorera pas le débit de vos appareils connectés en WiFi (des solutions existent et peuvent vous être proposées par votre opérateur comme le courant porteur en ligne : Internet passe par des prises électriques spéciales). En revanche, si vous êtes une famille nombreuse, grands consommateurs de TV très haute définition ou de très grands écrans ou de jeux vidéo, vous verrez la différence !

Enfin, concernant le réseau, le déploiement est en partie aérien et s'appuie la plupart du temps sur les infrastructures de l'opérateur télécom historique (ex. France Télécom) déjà utilisées pour le téléphone ou Internet par ADSL.

10. Je suis en panne, que faire ?

Votre interlocuteur unique en cas de coupure de services ou autre dysfonctionnement reste l'opérateur commercial auprès duquel vous avez souscrit un abonnement. Il est seul à pouvoir qualifier le problème qui vous impacte et a l'obligation de solliciter NATHD si ce problème est lié au réseau.

Si vous constatez un poteau cassé, un câble anormalement détendu ou tombé, vous pouvez faire une déclaration de « dommage réseau » sur notre site : www.nathd.fr/declarer-un-dommage-reseau/

A propos de l'école...

Nous avons accueilli en début d'année 47 élèves.

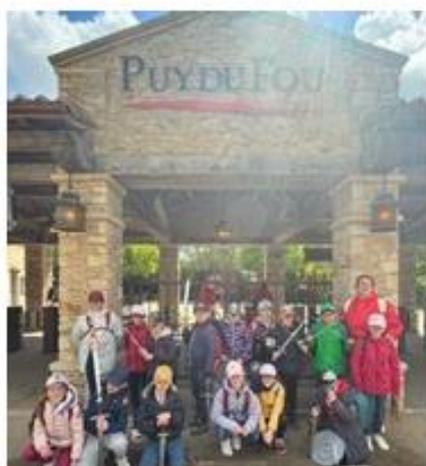
C'est avec joie que nous voyons nos effectifs augmenter et les travaux d'agrandissement de l'école commencer. Nos élèves devraient découvrir leurs nouveaux locaux pour la rentrée prochaine.

Classe de Mme Migot : 5 PS et 4 MS, 3 enfants devraient arriver en janvier en TPS

Classe de Madame Brun : 9 GS, 8 CP et 4 CE1 , 1 nouvel élève devrait arriver en janvier.

Classe de Mme Pierron : 2 CE2, 6 CM1 et 9 CM2 , 2 élèves devraient rentrer en CM1 et CM2.

Bilan de l'année scolaire 2023-2024 :



Le 1,2 et 3 mai 2024 : Voyage scolaire au Puy du Fou. Les élèves ont pu, au travers des spectacles, remonter le temps, durant deux jours !

Merci à Lionel et Céline d'être venus avec nous !

Journée foot : Afin de conclure le projet foot débuté en période 1, les enfants se sont rendus à Aubusson pour une journée découverte collective lors de laquelle ils ont pu effectuer des ateliers et des matchs.



Journée au Pal pour les élèves de la tps au ce1 pour clore cette année scolaire



Un spectacle de fin d'année a été proposé aux familles le dernier jour d'école où les enfants ont pu proposer des chants, danses et saynètes .
Suivi d'un repas convivial devant un match sur grand écran ...

Année scolaire 2024 – 2025

Les travaux de l'école ont débuté à la Toussaint 2024, durant les travaux les classes de maternelle et gs,cp, ce1 ont déménagé à la salle des fêtes , l'école remercie toutes les personnes qui ont pris part à ce déménagement.

Suite aux arrivées de janvier la classe de ce2, cm1,cm2 a dû être agrandie , il a donc fallu abattre un mur pour pouvoir accueillir ces nouveaux élèves. En janvier l'école accueille donc 53 élèves.

La classe maternelle



Classe gs,cp,ce1



Les enfants et toute l'équipe éducative vous souhaitent une bonne et heureuse année 2025.

L'APEI : Une année dynamique pour nos petits bouts !

Grâce à votre générosité, les élèves ont vécu des moments magiques ! Au programme avant les vacances d'été : un voyage au Puy du Fou pour les grands et une journée au Pal pour les plus petits. Les maîtresses et Éric ont tout donné pour faire briller leurs yeux. Un immense merci à eux ! ❤️

Ensemble, nous avons organisé et participé à de multiples événements pour financer nos projets et créer de bons moments :

- **Lotos en ligne** : Grâce aux lotos en ligne, l'APEI a pu collecter des fonds supplémentaires.
- **Des Chocolats pour Pâques** : Nos chocolats ont fait un carton plein ! Ils ont fondu dans tous les cœurs... et dans toutes les bouches ! Merci à tous les gourmands qui nous ont soutenus.
- **Des sorties à Gogo**: Grâce au soutien de l'APEI, les élèves ont pu bénéficier de sorties scolaires et de journées sportives variées et enrichissantes.
- **Chasse aux bonbons pour Halloween** 🎃 : Les enfants ont mis le bazar à Sannat pour récolter un max de bonbons. Merci aux habitants d'avoir joué le jeu !
- **Vente de saucissons** : Un succès gourmand complètement fou ! Grâce à vous, on peut financer de nouveaux projets.
- **Marché de Noël** : On vous attend nombreux pour notre stand rempli de gourmandises et de créations faites main par les enfants.
- **Spectacle féérique** ✨ : Un rêve éveillé pour nos petits avec Jean-Baptiste pour son spectacle "Le rêveur"! Grâce à Line et Léo, le Père Noël a fait une halte magique à l'école de Sannat, illuminant les visages de tous les enfants.
- **Recyclage des cartouches d'encre** : En participant à notre collecte de cartouches d'encre, vous contribuez à un avenir plus vert tout en soutenant les projets de l'APEI. N'hésitez pas à nous apporter vos cartouches usagées !
- **Et ce n'est que le début** ! Préparez-vous à plein de surprises tout au long de l'année. Suivez-nous sur Facebook pour ne rien manquer !
-

Un grand merci à tous les bénévoles, aux membres de la mairie et à tous ceux qui nous soutiennent ! Grâce à vous, on fait de l'école un endroit encore plus chouette.

SANNAT LOISIRS

Malgré l'impossibilité de se servir de la salle des fêtes, **Sannat Loisirs** continue ses activités habituelles.

Le Trait d'Union accueille le club les 2èmes et 4èmes mercredi de chaque mois.

Les repas des Grands-Pères se déroulera à la salle des fêtes de Saint-Julien-La-Genête le 22 mars 2025.

Nous espérons pouvoir bénéficier de la salle des fêtes de Sannat pour notre Assemblée Générale courant mars prochain.

Le Club **Sannat Loisirs** souhaite une bonne année à vous tous.

Nous déplorons le décès de notre adhérente Muguette Tognetti des Fayes.

Merci à toutes et à tous et n'hésitez pas à nous rejoindre.

Le Bureau de Sannat Loisirs

RISE devient
MUSIC

LES ARTS DE  SANNAI

Après une première année très riche en échanges, rencontres et partages, l'association a changé de nom comme vous l'avez vu aux apéros du vendredi.

Notre objectif:

Elargir à toutes les pratiques artistiques
Elargir aux sympathisants qui apprécient l'art
Soutenir les démarches amateurs et professionnelles
dans le respect des envies de chacun

Nos valeurs:

Le partage Le respect L'écoute
L'ouverture d'esprit L'inclusion
L'apprentissage

L'art, c'est quoi ?

L'art regroupe les œuvres humaines destinées à toucher les sens et les émotions du public.
Il peut s'agir aussi bien de peinture que de sculpture, vidéo, photo, dessin, littérature, musique, danse, théâtre, créations de bijoux ou tout autres objets...

Nos actions:



Le 26 juillet 2024
Avec Tisane Pop et Trad'Adi

Apéros de l'été



Le 16 Août 2024
Soirée Disco avec
Yves et Victorien

Remise
enregistrement
sonore et
montage
vidéos
avec
Laurent
et Cécile



Plancher pour
spectacle TRAD'ADI
Avec Henk

Un grand
MERCI à

Samaste



Les membres:

Nelleke Cools - Violon
Robert Stöls - Photographe
Laura Corcoran - Chanteuse, comédienne
Yves Ruton - Platines, son et lumière
Maria D'onofrio - Trompette et washboard
Barry Hilton - Instrumentiste et compositeur
Laurent Coatalen - Ingénieur du son et percussionniste
Cécile Froment - Créatrice d'entreprises, outils de communication, chanteuse, autrice et animatrice

Entreprises Partenaires:

Robert Stöls - Photographe
Henk Bosman - Menuisier et ébéniste
<https://www.henkbosmaninterieurbouw.nl>
LLS Prod - Création d'outils de communication
LLS Entertainment - Edition et production musicale

Les autres bénévoles
Et pas des moindres!!

Evelyne Galland et Gilles Berger

ACCA de SANNAT

Tous les membres de l'ACCA vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année

Je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles qui assurent le fonctionnement de l'ACCA (organisation des battues, lâchés de gibiers, déterrage et chasse des « nuisibles »), sans qui l'ACCA ne fonctionnerait pas, et également Olivier Rouchon et sa famille pour la confiance qu'ils nous accordent, depuis plusieurs années, en faisant une demande de plan de chasse commune, facilitant l'organisation des battues dans le secteur de la Ville du Bois.

Il faut souligner cette entente, car le territoire de Sannat compte beaucoup de « non chasse » et de « chasse gardée », et on ne peut pas dire que cela se passe toujours bien !!!

Cela entraîne des difficultés pour organiser des battues efficaces dans certains secteurs, qui a pour conséquence, une hausse des dégâts causés par les sangliers dans les prairies et les cultures de nos agriculteurs exploitants sur la commune.

Cette année nous avons eu le plaisir de passer une journée formidable auprès de notre doyen (Pierre) qui a soufflé ses 100 bougies, nous te remercions pour ce moment passé à tes côtés



Le nombre de sociétaire de l'ACCA est de 47 sociétaires, le nombre a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente qui était de 41.

L'ensemble du Conseil d'Administration de l'ACCA de SANNAT se joint à moi pour renouveler à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2025.

Loic Maletterre



L'association Sann'Attractif, avec ses deux entités, l'épicerie « La P'tite Coop » et le bar « Le Trait d'Union » continue à animer la vie de la commune et à servir sa population depuis bientôt 5 années. Clients et bénévoles continuent à être nombreux et fidèles au rendez-vous, par-delà même les limites communales.

Au risque de nous répéter rappelons, pour les nouveaux habitants, ou ceux qui ne la fréquenteraient pas encore, que la P'tite Coop propose, tous les matins, sauf le lundi, des produits de boulangerie (sur réservation), des fruits et légumes, des produits d'épicerie, des produits locaux, des produits frais et surgelés, des produits de boucherie-charcuterie (sur commande), et dans son bar des boissons pas ou peu alcoolisées. La boutique est en outre ouverte le vendredi en fin d'après-midi et ajoute, à cette occasion, une autre fonction, celle d'être un dépôt du drive « A Vendredi ».

Cette année encore, nous avons enrichi notre activité commerciale quotidienne, avec des opérations particulières, comme le « Marché de printemps », des ventes de fromages en provenance directe des producteurs (Fromages d'Auvergne, de Savoie, de Hollande, du Jura) ou la confection des colis de Noël pour les aînés de plusieurs communes.

A cela s'est ajoutée l'animation conviviale, avec « la bière du mois », chaque premier vendredi du mois, deux ateliers « santé et bien-être » en avril, un concert gratuit en août, une soirée Beaujolais en novembre et les lutins de Noël en décembre. Le bar lui-même joue quotidiennement son rôle de lieu de rencontre et d'échange. Côté solidarité, nous accueillons le vendredi matin des résidents du Foyer de Châtain pour participer à nos côtés à l'étiquetage des produits, nous avons fait profiter les enfants d'ateliers peinture ou lecture, ou fait cohabiter pour leur plus grand bonheur des résidents de l'EHPAD d'Evaux et des enfants dans le cadre d'après-midis intergénérationnels de jeux de société. Enfin nous avons offert la possibilité aux cueilleurs de pommes de faire presser leurs fruits au mois d'octobre.

A toutes fins utiles, rappelons que l'épicerie et le bar sont ouverts tous les matins, sauf le lundi, de 8h30 à 12h30 (fermeture avancée à midi le weekend et 11 heures les dimanches d'hiver), et le vendredi après-midi de 16h à 19h. Rappelons également que les nouveaux bénévoles sont les bienvenus.

Nos coordonnées : Tel : 09 75 60 17 42
Mail : coopsannat@gmail.com

Excellente année à toutes et à tous. *La Collégiale de Sann'Attractif.*





Sannat Histoire et Patrimoine

Notre association a pour but de connaître et faire connaître l'histoire de Sannat, ainsi que d'inventorier le patrimoine matériel et immatériel de notre commune Creusoise afin de le sauvegarder et le valoriser.
Nous sommes une association à but non lucratif régie par la loi de 1901.

Rejoignez-nous



L'année écoulée a encore été relativement riche en événements. SHP a continué à œuvrer dans son domaine de prédilection, la recherche historique, dont tous les amateurs d'Histoire locale peuvent profiter en consultant notre site internet à l'adresse suivante : **sannat-hetp.fr**

Notre travail en 2024 a surtout porté sur l'épopée de nos maçons migrants et sur leurs apports en matière de bâti rural, mais aussi dans le domaine social et culturel. Nous avons pu partager ces connaissances acquises avec nos amis et partenaires de l'association « Les maçons de la Creuse » au cours d'une journée découverte dans notre commune, le samedi 14 septembre, et avec ceux du CRAC d'Arfeuille-Châtain le dimanche 11 août. Nous avons également poursuivi notre exploration du patrimoine creusois en nous rendant à Bénévent l'Abbaye le 1^{er} juin pour y découvrir le Scénovision et l'abbaye.

Nous avons diversifié notre offre avec l'organisation de trois spectacles : Une soirée cabaret à la Salle des fêtes le samedi 16 mars, un nouveau karaoké le 9 août sous la Halle, dans le cadre des apéros du vendredi soir, et un concert de Noël animé par Quintus Blundell à l'harmonium et par la Chansonnette mainsatoise à l'église le dimanche 15 décembre. Enfin nous avons eu la joie de nous retrouver entre aînés sannatois, de naissance ou d'adoption, nés dans les années 1940, le samedi 22 juin au restaurant à Fontanières.

Le programme 2025 s'annonce riche à son tour, en particulier avec le retour d'un spectacle patoisant dans la continuité des trois précédents donnés en 2015, 2016 et 2023. Le nouveau crû sera présenté le samedi 8 et le dimanche 9 mars à la Salle des fêtes de Reterre -extension de l'école de notre enfance oblige-, puis à Mainsat le dimanche 27 avril. Notre participation aux apéros du vendredi de l'été permettra à nouveau au plus grand nombre de chanter à l'occasion du karaoké du 22 août. Notre animation musicale offrira en outre une version plus classique du chant avec une jeune soprano creusoise et parisienne à la fois, Lucie Péres-Demarty, accompagnée par Quintus Blundell, cet été à l'église, en principe le vendredi 25 juillet, avant l'apéro de début de soirée.

La découverte patrimoniale ne sera pas absente avec la découverte de nouveaux châteaux creusois, La Faye et La Chezotte, au printemps.

Excellente année 2025 à toutes et à tous.

Les Anciens Combattants

Comme chaque année les enfants de l'école, les institutrices et Eric nous accompagnent au Monument pour les cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre par les chants et la lecture du message du ministre des anciens combattants.

Nous les remercions chaleureusement, ainsi que toutes les personnes présentes avec qui nous sommes heureux de partager le pot de l'amitié.

Cette année encore, accompagné de Monsieur le Maire, nous sommes allés partager notre traditionnel repas au Damier à Fontanières.

Le Président



Photo de la cérémonie du 11 novembre 2024

Sannat en Fêtes



L'année 2024 fut une nouvelle fois positive grâce à vous qui répondez présents pour chacune de nos manifestations, nous vous en remercions !

Divers évènements ont eu lieu, certains en collaboration avec d'autres associations et tous ont rencontrés du succès que ce soit auprès des plus petits ou des plus grands.

Cette année, certaines manifestations ne pourront avoir lieu dû à l'impossibilité d'utiliser la salle polyvalente. Néanmoins nous tenterons tout de même de vous proposer des animations pour vous divertir au mieux !

Une nouvelle fois, l'ensemble du bureau est reconduit. N'hésitez pas à venir rejoindre notre équipe, nous vous accueillerons avec grand plaisir !

Nous espérons vous revoir aussi nombreux en 2025. Nous tentons chaque année de faire au mieux pour satisfaire chaque personne, vos retours positifs nous font chaud au cœur.

L'ensemble de l'équipe vous adresse ses meilleurs vœux pour 2025 !



ESMS
Entente Sportive Mainsat Sannat

BONNE ANNEE 2025 !

Avant d'évoquer la nouvelle saison, dressons un rapide bilan de la saison 2023/2024 :

L'équipe 1 a réalisé une saison satisfaisante en se hissant à la 6^{ème} place pour sa deuxième saison en 2^o division. Éliminée en coupe de la Creuse, elle est reversée en Gilbert Andrivet. Elle est éliminée par Saint Agnant de Versillat. La saison fut plus concrète pour l'équipe b, elle a terminé deuxième de sa poule de brassage, avec une seule défaite, avant de réaliser une deuxième partie de saison plus intéressante et finir en tête de tableau.

Les féminines, en première division vécurent une saison compliquée. Elles terminent la saison avant dernière.

Pour les jeunes l'année de l'entente fut une belle réussite, avec une trentaine d'enfants, elle a pu engager plusieurs équipes sur les différents plateaux. Un grand merci aux éducateurs et parents qui participent à cette belle aventure.

Côté associatif, le club participe toujours à l'animation des villages. A Sannat, nous avons organisé une randonnée en Avril, la journée du 14 juillet en inter-société. Et nous sommes à l'initiative des vendredis festifs de l'été pour animer la halle avec l'ensemble des associations afin de remercier la municipalité de son investissement dans le centre bourg. Nous tenons à remercier les municipalités pour leurs soutiens subventionnels et infrastructurels.

Pour clôturer cette saison, lors de l'assemblée générale présidée par Christophe Loubaud et Benoit Maletterre. Ils ont annoncé tous deux leurs retraits de leurs postes de Co-président Après plusieurs années d'investissement, Nous ne pouvons que les féliciter et les remercier. Même s'ils restent toujours présents et gardent un œil bienveillant envers Alexandre Picaud qui leurs succède.

SAISON 2024/2025

Cette nouvelle saison s'est ouverte en septembre sous la houlette de Nicolas Vernade pour les séniors masculins, Christian Cout et Romuald Mossu pour les féminines et Étienne Thomas en tant que responsable de l'école de foot aidé de plusieurs éducateurs.

Commençons par l'école de Foot qui compte un peu plus de 30 enfants cette année. Elle continue son développement. L'équipe encadrante, certes un peu juste en effectif mais toujours motivée, fait son maximum pour aider les enfants à s'épanouir dans le foot.

Les féminines toujours en entente avec l'E.S Evaux Budelière sont pour l'instant dernière de leur poule.

L'équipe réserve terminera la mi saison première avec 3 points d'avance et sera éliminée de la coupe Jean Bussière contre une équipe qui évolue 2 divisions au-dessus en s'inclinant 5 à 1

Début plus compliqué pour l'équipe fanion, elle se classe actuellement neuvième de sa poule. En coupe elle s'en sort mieux avec deux victoires

Nous avons toujours besoin : joueurs, joueuses, encadrants et bénévoles, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Vous pouvez contacter :

Jean Pierre Gamot, secrétaire au 06.98.35.09.32

Alexandre Picaud au 07.87.90.92.37

Pour l'école de foot Etienne Thomas 06.79.23.67.92

L'ensemble des membres de l'ESMS vous souhaitent à vous et à vos proches
santé et bonheur pour la nouvelle année à venir

LE CARNET DE L'ANNEE 2024

Bienvenue à...

Myla CHAUMETON née le 24 février 2024

Ayden BALLEET né le 18 août 2024

Félicitations à :

Pierre GUILLEBAUD qui a fêté ses 100 ans le 28 septembre 2024

**A tous les nouveaux arrivants sur la
commune**

N'hésitez pas à venir vous signaler en mairie

Souvenirs et regrets pour tous ceux qui nous ont quittés

Habitants la commune

Danielle PARIS née BOURICAT décédée le 8 janvier 2024

Jacques RODDIER décédé le 4 février 2024

Thierry BLANCHON décédé le 28 mars 2024

(Thérèse) Andrée DURON née DELARBRE décédée le 25 mai 2024

Lucette PRUDHOMME décédée le 6 juin 2024

Lucette DUBOURG née LOTHE décédée le 10 juillet 2024

Muguette TOGNETTI née DUMENOIR décédée le 12 juillet 2024

Viviane CHANUDET née BONNEAU décédée le 21 septembre 2024

Jean-Paul CHAPPUIS décédé le 21 novembre 2024

Nés à Sannat ou inhumés à Sannat

Gérard TINET décédé le 26 mai 2024

Henri BONNICHON décédé le 6 juin 2024

Robert DELAGE décédé le 4 avril 2024

Roger BOUDET décédé le 3 août 2024

Danielle DANCHAUD décédée le 16 août 2024

Lucienne MERY née GERBAUD décédée le 10 septembre 2024

Jeanne MICHALEAU décédée le 9 octobre 2024

Adrienne SIMON née BOUDET décédée le 11 octobre 2024

Chantal BOURGUIGNON née GODARD décédée le 16 octobre 2024

FESTIVITES 2025

(Dû à l'indisponibilité de la salle de Sannat,
certaines manifestations sont déplacées dans les communes voisines)

Samedi 15 février : Repas à Mainsat (ESMS)

Samedi 08 et dim 09 mars : Spectacle Patois à Reterre (SHP) (à Mainsat le 27/04)

Samedi 22 mars : Repas des Grands-Mères à St Julien la Genête (Sannat Loisirs)

Samedi 19 avril : Repas sous la halle ou à emporter (Sannat en Fêtes)

Lundi 21 avril : Chasse aux œufs (Sannat en Fêtes)

Samedi 28 juin : Visite de châteaux de la Creuse (SHP)

Jeudi 29 mai : Marché de printemps (Sann'attractif)

Dimanche 13 juillet : Pétanque, brocante et repas (Inter associations)

Vendredi 25 juillet : concert lyrique à l'église (SHP)

Vendredi 08 aout : Concert (Sann'attractif)

Samedi 09 et dimanche 10 aout : Fête communale (Sannat en Fêtes)

En juillet et aout,

Apéro sous la halle tous les vendredis à partir de 19h organisés par
ACCA, ESMS, Les Arts de Sannat, Sann'Attractif, Sannat en Fêtes, SHP

Bière de l'été, concert, karaoké, foodtruck, flammkueche, ...

Suivant la disponibilité de la salle des fêtes :

Samedi 25 octobre : bal des jeunes (Sannat en Fêtes)

Samedi 08 novembre : concours de belote (Sannat Loisirs)